

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT N°1318-2021

#### AVIS PUBLIC EST DONNÉ

Est par les présentes donné, par la soussignée, France Charlebois, directrice du greffe et secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Sainte-Sophie :

**QUE** le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 4 mai 2021, a adopté le règlement décrit ci-dessous:

**N° 1318-2021 – Amendement au règlement noSQ-900-01 relatif à la circulation et stationnement de façon à modifier l'annexe "A" - Arrêts obligatoires »**

Cet avis constitue l'avis de publication de ce règlement et il entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement au bureau du directeur général et secrétaire-trésorier situé au 2199, boulevard Sainte-Sophie, à Sainte-Sophie. Une version numérique est disponible sur le site WEB de la Municipalité. Consultez le procès-verbal de la séance à laquelle le règlement fut adopté à l'adresse suivante : [stesophie.ca/Assemblees-municipales](http://stesophie.ca/Assemblees-municipales)

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 17 mai 2021.



France Charlebois,  
Directrice du greffe et secrétaire-trésorière adjointe

#### Entrée en vigueur – Règlement n° 1318-2020

##### Certificat de publication (article 420)

Tel que prévu au règlement n° 1254-2018 adopté le 11 décembre 2018, je soussignée, France Charlebois, directrice du greffe et secrétaire-trésorière adjointe, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public sur le site Internet de la Municipalité [www.stesophie.ca](http://www.stesophie.ca) et sur le babillard situé à l'entrée de l'Hôtel de Ville le 17 mai 2021.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat,  
Ce 17 mai 2021



France Charlebois,  
Directrice du greffe et secrétaire-trésorière adjointe